



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Isopropyl Alcohol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Isopropyl Alcohol
Nom chimique	PROPAN-2-OL
Numéro du produit	MCC-BACFG, MCC-BACPP, MCC-4725
Synonymes; marques commerciales	Isopropyl Alcohol, Isopropanol
Numéro d'enregistrement REACH	05-2114285306-46-0000
Numéro CAS	67-63-0
Numéro index UE	603-117-00-0
Numéro CE	200-661-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	MICROCARE EUROPE BVBA VEKESTRAAT 29 B11 INDUSTRIEZONE 'T SAS 1910 KAMPENHOUT, Belgium Phone +32.2.251.95.05 Fax +32.2.400.96.39 EuroSales@MicroCare.com
Fabricant	MICROCARE U.K. LTD SEVEN HILLS BUSINESS CENTRE SOUTH STREET, MORLEY LEEDS, WEST YORKSHIRE, UK LS27 8AT Tel: +44 (0) 113 3609019 mcceurope@microcare.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INFOTRAC 0 805 08 90 17 (FRANCE)
1-352-323-3500 (from anywhere in the world)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Isopropyl Alcohol

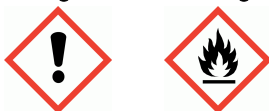
Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 200-661-7

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. RCH001a Réservé aux installations industrielles.

Mentions de mise en garde supplémentaires
 P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
 P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit Isopropyl Alcohol

Nom chimique PROPAN-2-OL

Isopropyl Alcohol

Numéro d'enregistrement REACH 05-2114285306-46-0000

Numéro index UE 603-117-00-0

Numéro CAS 67-63-0

Numéro CE 200-661-7

3.2. Mélanges

Composition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Consulter un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immediately flush with plenty of water. After initial flushing, remove any contact lenses and continue flushing for at least 15 minutes. Have eyes examined and tested by medical personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements particuliers Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ ignifuges. Écran facial, gants de protection, casque de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Isopropyl Alcohol

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Recueillir avec un absorbant incombustible. Rincer avec de l'eau. Établir une digue si une quantité importante de produit a été répandue.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcool.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	- 89.0°C/- 128.2°F
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	80 - 100°C/176 - 212°F
Point d'éclair	12°C/53.6°F Méthode: Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.

Isopropyl Alcohol

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	4.4 kPa @ not specified°C
Densité de vapeur	2.07
Densité relative	0.786
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	: 0.05
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	2.6 mm ² /s @ not specified°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Non disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Oxydants. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Aldéhydes. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Isopropyl Alcohol

Cancérogénicité NTP Non listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 9,640 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 5102 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: >2,000 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1219

N° ONU (IMDG) 1219

N° ONU (ICAO) 1219

N° ONU (ADN) 1219

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) UN1219, ISOPROPYL ALCOHOL, 3, PGII

Nom d'expédition (IMDG) UN1219, ISOPROPYL ALCOHOL, 3, PGII

Nom d'expédition (ICAO) UN1219, ISOPROPYL ALCOHOL, 3, PGII

Nom d'expédition (ADN) UN1219, ISOPROPYL ALCOHOL, 3, PGII

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Isopropyl Alcohol

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

EINECS

Canada (DSL/NDSL)

DSL

États-Unis (TSCA)

Présent.

États-Unis (TSCA) 12 (b)

Non.

Australie (AIIIC)

Oui

Japon (ENCS)

Oui

Corée (KECI)

Oui

Chine (IECSC)

Oui

Philippines (PICCS)

Oui

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 13/07/2022

Révision 32

Remplace la date 18/01/2021

Numéro de FDS BULK - IPA

Statut de la FDS Approuvé.

Isopropyl Alcohol

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.